

## FIP Avantage ISF

### Informations financières au 31/12/2021

Notre méthode de valorisation a été adaptée pour tenir compte des impacts évaluable à ce jour de la situation sanitaire. Toutefois, des incertitudes subsistent pour l'ensemble des PME du portefeuille, quant à leur atterrissage sur l'exercice en cours mais également quant à leurs prévisions d'activité sur les années à venir.

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

|  |   |
|--|---|
| Forme juridique  | Fonds d'Investissement de Proximité                       |
| Codes ISIN   | Part A - FR0010697243                                     |
| Région d'investissement  | Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, PACA      |
| Taux de réduction fiscale  | 35% ISF et 7,5% IR  |
| Dépositaire  | CACEIS BANK   |
| Rachats de parts   | Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation |
| Nombre de PME en portefeuille au 31/12/2021                        | 2   |
| Statut   | Depuis le 30/06/2019 - Liquidation                        |
| Valeur d'origine de la part (nominal)                              | 500€  |
| Valeur liquidative au 31/12/2021 (distributions incluses)          | 149,05€   |
| Performance depuis l'origine                                       | -70,19%   |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus <sup>(1)</sup> | -48,16%   |

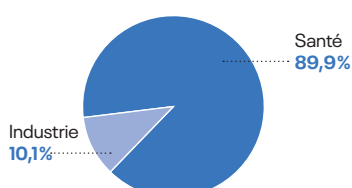
#### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

| Date       | Montant brut par part | Pourcentage du nominal |
|------------|-----------------------|------------------------|
| 31/10/2019 | 100,00€               | 20%                    |

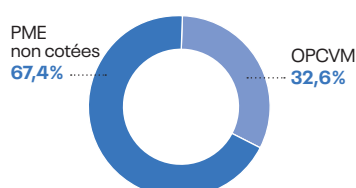
#### HORIZON D'INVESTISSEMENT



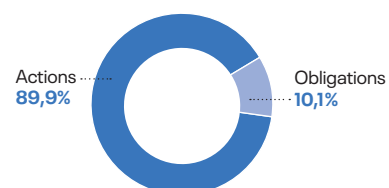
#### RÉPARTITION SECTORIELLE



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



<sup>(1)</sup> Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

| Nom    | Activité  | Région        | % du Fonds <sup>(2)</sup> |
|--------|---|---------------|---------------------------|
| VIMS   | Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée | Île-de-France | 10 %                      |
| Autres |   |               | 1,1 %                     |

<sup>(2)</sup> calculé sur les souscriptions initiales.

## PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

| Nom                        | Activité  | Année de sortie | Multiple réalisé |
|----------------------------|---|-----------------|------------------|
| Club Privé                 | Site de e-commerce spécialisé dans les ventes privées   | 2013            | Moins de 1x      |
| Deyco                      | Distribution de meubles et d'accessoires de décoration  | 2013            | Moins de 1x      |
| RG Groupe                  | Génie climatique et électrique                          | 2014            | Moins de 1x      |
| Mecamidi                   | Conception et fabrication de centrales hydroélectriques | 2016            | Moins de 1x      |
| Groupe Oméga               | EHPAD   | 2016            | Entre 1,5 et 2x  |
| Soba                       | Conception et fabrication de bennes amovibles           | 2019            | Moins de 1x      |
| Klarsen (ex-concoursmania) | Jeux marketing sur internet                             | 2019            | Moins de 1x      |
| Incomm                     | Agence de communication                                 | 2019            | Entre 1,5 et 2x  |
| Onefield*                  | Services informatiques de proximité                     | 2020            | Moins de 1x      |

## VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

|                   |                    | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée) |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |
|-------------------|--------------------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Année de création | Grandeur constatée | 2009   | 2010     | 2011     | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     | 2016     | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     |
| 2009              | VL+distributions   | 453,06 €   | 505,57 € | 416,81 € | 387,73 € | 422,13 € | 344,56 € | 268,09 € | 264,34 € | 229,42 € | 187,01 € | 155,06 € | 150,43 € | 149,05 € |
|                   | Montant des frais  | 11,69 €  | 24,42 €  | 39,95 €  | 50,12 €  | 50,88 €  | 63,84 €  | 123,13 € | 143,36 € | 163,61 € | 183,33 € | 194,40 € | 197,58 € | 199,82 € |

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
  - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
  - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
  - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
  - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2021, sur les investissements réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 145 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 19 PME a réalisé depuis sa création 12 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Il a cependant malheureusement subi 7 défaillances, principalement dans les secteurs de la distribution, du BTP et de la finance. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent, quant à eux, une moins-value latente de 31 € par part.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé et aucune distribution ne peut être réalisée à court terme.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

*\*Il est à noter que le groupe Proxiserive a engagé une procédure contentieuse en avril 2020 envers l'ensemble des anciens actionnaires du groupe Onefield, en vue d'obtenir l'annulation de la vente. Cette procédure est fondée sur la déclaration de l'acquéreur de la découverte de différences qu'il considère comme significatives entre les résultats 2019 annoncés avant l'acquisition et la clôture définitive des comptes. Nous contestons, ainsi que l'ensemble des actionnaires cédants, le fond et la forme de cette procédure engagée par Proxiserive et mettons en œuvre l'ensemble des mesures possibles, avec le concours de nos conseils. De nouveaux jeux de conclusion ont été échangés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 reportant ainsi la date estimée de plaidoirie sur le second semestre 2022.*

*Il est important de souligner que cette procédure contentieuse s'est accompagnée d'une décision de saisie conservatoire des sommes perçues et des comptes titres détenus par les Fonds, ne nous permettant pas à la date des présentes d'envisager de procéder à la liquidation des Fonds dans les délais réglementaires. Par prudence, nous avons appliqué une décote de 15% sur le prix de vente.*

# M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028